

EN BREF...

**LE PLAN JUNCKER OPÉRATIONNEL**

Évoqué à l'automne 2014 par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker,

le fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), instrument financier du plan Juncker, a été officiellement créé le 22 juillet dernier, par la signature d'un accord entre la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI). Sous l'égide de la BEI, le FEIS bénéficiera d'une garantie publique de 21 milliards d'euros (16 milliards du budget de l'UE et 5 milliards de la BEI). Il sera chargé d'éponger les premières pertes financières qu'essuieraient des projets sélectionnés par la BEI. Pour rappel, les projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des infrastructures de transport ou de l'énergie sont éligibles.

Afin de générer 315 milliards d'euros, l'UE compte non seulement sur un effet de levier significatif, mais aussi sur la coopération des États membres. Neuf États européens se sont engagés à soutenir ce dispositif par l'intermédiaire de leurs banques nationales (à hauteur de près de 40 milliards d'euros, dont 8 milliards d'euros pour la France) en cofinçant des projets bénéficiant du FEIS.

**EN DIRECT DE BRUXELLES****Les priorités de la présidence luxembourgeoise**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Luxembourg assure la présidence semestrielle du Conseil de l'Union européenne. La croissance et la dimension sociale de l'UE sont mises en avant.

**La croissance et l'emploi au rang des priorités**

Une des priorités de la présidence luxembourgeoise est la mise en œuvre de mesures concrètes destinées à libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi. Ainsi, un nouveau cadre réglementaire doit permettre de donner au marché unique des capitaux un rôle plus important dans le financement de l'économie. La présidence entend aussi favoriser la croissance et l'emploi en intégrant les quatre piliers de la construction de l'Union économique et monétaire (UEM - budget, économie, banque et politique) sur la base du rapport des « cinq présidents »,

rédigé par Jean-Claude Juncker (Commission européenne) en collaboration avec Donald Tusk (Conseil de l'UE), Jeroen Dijsselbloem (Eurogroupe), Mario Draghi (BCE) et Martin Schulz (Parlement européen).

Dans la continuité de l'Italie et de la Lettonie, la présidence luxembourgeoise poursuit également la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle européenne en diffusant l'impératif de compétitivité dans tous les domaines d'action de l'UE. Le Luxembourg est aussi attaché à approfondir la dimension sociale, notamment au sein de l'UEM et de la zone euro.

**La transition vers une économie décarbonée**

La présidence luxembourgeoise a l'ambition d'accélérer la transition vers une économie verte à faibles émissions de gaz à effet de serre. Cette orientation va guider la gestion des dossiers législatifs en cours, notamment sur la qualité de l'air ou la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle se déclinera également dans le cadre de la COP21, avec l'objectif d'obtenir un accord mondial visant à limiter le réchauffement climatique, et représente, aux côtés de la Commission européenne, l'UE dans les négociations qui se tiennent actuellement.

Pour atteindre l'objectif de décarbonisation de l'UE à l'horizon 2050 et soutenir la stratégie de l'Union de l'énergie lancée au début de l'année 2015, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la sécurité de l'approvisionnement et l'achèvement du marché intérieur sont au cœur de l'action envisagée.

Enfin, un débat sur la politique européenne des transports est lancé, avec le réexamen des priorités telles qu'elles ont été définies dans le livre blanc de 2011.

FOCUS BTP

**LE RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION SUR LA CHAÎNE DE SOUS-TRAITANCE DANS L'UE ET HORS UE**

Plusieurs textes législatifs récents, européens et français, marquent un renforcement des responsabilités des maîtres d'ouvrage publics et privés, mais également des entreprises intervenant comme donneurs d'ordre à l'égard des sous-traitants. D'autres initiatives sont en cours d'examen afin de renforcer la vigilance des entreprises européennes à l'égard de pratiques contraires aux droits fondamentaux des travailleurs dans des pays situés hors de l'Union européenne.

**UNE CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

La conférence de Paris sur les changements climatiques, qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre, doit aboutir à un nouvel accord international, applicable à tous les pays, afin de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties (« COP21 ») de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques accueillera également de très nombreuses manifestations (expositions, débats, rassemblements) en amont et en marge de l'événement.

La Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), avec le soutien des deux fédérations françaises (FFB et FNTP), participe à cette mobilisation collective en organisant, le 4 décembre, une conférence sur la contribution du secteur de la construction à la lutte contre le changement climatique. Des cas concrets et démonstrations européens et internationaux seront présentés à cette occasion.

[Téléchargez le programme et enregistrez-vous sur le site de la FIEC : \[www.fiec.eu\]\(http://www.fiec.eu\)](#)

**POUR TOUTE INFORMATION  
FNTP**

Marie Eiller-Chapeaux  
Tél. : 01 44 13 31 86  
Fax : 01 44 13 98 90  
E-mail : eillerm[a]fntp.fr

Nicolas Gaubert  
Tél. : 01 44 13 31 06  
Fax : 01 44 13 98 91  
E-mail : gaubertn[a]fntp.fr ou europe[a]fntp.fr

**FFB**

Myriam Diallo  
Tél. : 01 40 69 53 56  
Fax : 01 40 69 57 80  
E-mail : diallom[a]national.ffbatiment.fr

**Le contrôle des sous-traitants comme instrument de lutte contre la concurrence déloyale et les abus de détachement en Europe**

En France, la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale et son décret d'application du 30 mars 2015 mettent en œuvre une obligation de vigilance et de responsabilité des donneurs d'ordre : ils doivent faire respecter le « socle minimal » de la législation du travail, tout en veillant à la qualité de l'hébergement des salariés des sous-traitants. De plus, en cas de non-paiement total ou partiel du salaire minimum légal ou conventionnel,

leur responsabilité financière est engagée. Cet encadrement de la relation de sous-traitance a été fortement soutenu par les fédérations françaises de la construction. Mais il importe aussi de ne pas mettre à la charge des entreprises des obligations de contrôle qu'elles n'auraient pas les moyens d'assumer. À ce titre, l'extension du devoir de vigilance aux pays tiers pourrait s'avérer problématique.

**Vers une extension des obligations de vigilance aux pays tiers ?**

Le projet de règlement relatif à la production et à l'importation des « minerais de conflit » (dont l'extraction provient de zones de conflit situées en Afrique) a été l'occasion pour le Parlement européen de prendre, le 20 mai dernier, une position stricte. Il entend imposer un régime de certification obligatoire pour les importateurs européens d'étain, de tantale, de tungstène et

d'or afin de garantir qu'ils n'alimentent pas les violations des droits de l'homme. 880 000 fabricants européens sont concernés, dont la plupart sont des PME de l'industrie automobile, de l'électronique, de l'aérospatial et de la construction. Ces normes sont alignées sur le Guide du devoir de diligence de l'OCDE, qui est, en principe, d'application volontaire.

**PLUS DE 13 MILLIARDS D'EUROS ALLOUÉS PAR L'UE À DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

La Commission européenne a dévoilé, en juillet dernier, les 276 projets sélectionnés au titre du nouvel instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes. Ces projets devraient mobiliser au total 28,8 milliards d'euros si l'on inclut le soutien des investissements publics nationaux et privés.

**Une part importante de l'enveloppe européenne dédiée aux grandes infrastructures**

À l'issue de l'appel à propositions lancé par la Commission européenne en septembre 2014, 276 projets sur 700 ont finalement été sélectionnés au titre du réseau transeuropéen de transport.

Dans un contexte économique difficile, la Commission européenne a souhaité utiliser très vite une grande part de l'enveloppe allouée au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes. En accélérant la mise en réseau des différents

modes de transport en Europe et entre les États membres d'ici à 2030, la Commission espère dynamiser l'économie européenne. Ainsi, 13,1 sur les 24 milliards d'euros du MIE pour la période 2014-2020 sont mobilisés.

Il convient de noter qu'une part assez importante de ces financements (environ 4,8 milliards d'euros) a été réservée aux États éligibles au Fonds de cohésion, soit les pays les plus pauvres de l'Union européenne (Europe centrale et orientale, Grèce et Portugal).

**Les projets français bien représentés**

Le gouvernement français a déposé 30 dossiers de projets d'infrastructures dans le cadre de l'appel à propositions du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Avec 25 projets retenus, qui représentent environ 1,76 milliard d'euros de subventions, la France est le premier bénéficiaire de ces financements européens.

Deux projets emblématiques constituent une part essentielle des financements européens : le canal Seine-Nord Europe et le tunnel de base Lyon-Turin. Ainsi, sur la période 2016-2020, le premier recevra un soutien financier de 979 millions d'euros, soit 42 % des 2,326 milliards du coût des travaux éligibles sur la période. Une deuxième tranche de demande devra être formulée après 2020 pour couvrir l'intégralité du projet.

Dans la même logique, le tunnel Lyon-Turin

obtiendra 813 millions d'euros (répartis pour moitié entre la France et l'Italie), soit 41 % des 1,98 milliard d'euros éligibles pour la période (sur 8,5 milliards d'euros au total).

Parmi les 23 autres projets, dont le montant des subventions cumulé représente un peu moins de 500 millions, figurent des projets de modernisation et d'extension du réseau ferré, de développement portuaire (Port Calais 2015, Le Havre, Rouen, Bordeaux, Nantes, Saint-Nazaire) et sur la mobilité verte. On retrouve aussi les nouvelles lignes de métro du Grand Paris.

L'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA), structure dédiée aux réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, doit maintenant élaborer les conventions de subventions individuelles, qui seront signées avec les bénéficiaires au cours du second semestre de 2015.